

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00921

Numéro SIREN : 411 142 045

Nom ou dénomination : PLMP

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006635

PLMP

Société anonyme

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

PLMP

Société anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société PLMP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice sont présentées en note II-C de l'annexe qui décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur et lorsqu'un indice est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. A noter que la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à revoir ces données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, en particulier les prévisions de flux de trésorerie retenus par votre société, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	141 277	141 277		134
Fonds commercial	7 010 542	443 171	6 567 371	7 010 542
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	7 151 818	584 448	6 567 371	7 010 675
Terrains	69 240	37 897	31 343	32 433
Constructions	303 711	253 267	50 444	55 154
Installations techniques, matériel	3 115 195	2 886 855	228 340	263 914
Autres immobilisations corporelles	2 124 886	1 542 373	582 513	648 564
Immobilisations en cours	4 600		4 600	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	5 617 632	4 720 392	897 241	1 000 066
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	36 085		36 085	36 085
Autres immobilisations financières	26 884		26 884	39 959
TOTAL immobilisations financières	62 969		62 969	76 044
Total Actif Immobilisé (II)	12 832 419	5 304 839	7 527 580	8 086 785
Matières premières, approvisionnements	11 810		11 810	10 989
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	586 292	1 939	584 353	632 656
TOTAL Stock	598 102	1 939	596 163	643 645
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	432 602	54 709	377 893	211 658
Autres créances	342 512	9 645	332 866	2 032 019
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	775 114	64 355	710 759	2 243 678
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	743 889		743 889	241 195
TOTAL Disponibilités	743 889		743 889	241 195
Charges constatées d'avance	170 286		170 286	169 413
Total Actif Circulant (III)	2 287 391	66 293	2 221 097	3 297 930
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	15 119 810	5 371 133	9 748 678	11 384 716

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé :	2 659 680	2 659 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		811 550	811 550
Ecart de réévaluation	d'équivalence		
Réserve légale		40 843	40 843
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	134 613	134 613
TOTAL Réserves		175 456	175 456
Report à nouveau		-19 094 817	-16 398 685
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-4 177 189	-2 696 132
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		25 397	17 419
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		-19 599 922	-15 430 712
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques			316
Provisions pour charges		1 789 006	444 619
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 789 006	444 935
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		98 841	
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	35 238	35 238
TOTAL Dettes financières		134 079	35 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 953	7 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		394 544	582 987
Dettes fiscales et sociales		300 075	384 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		26 727 405	25 364 280
TOTAL Dettes d'exploitation		27 428 977	26 339 688
Produits constatés d'avance		-3 462	-4 433
TOTAL DETTES (IV)		27 559 594	26 370 493
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		9 748 678	11 384 716

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	4 401 748		4 401 748	4 218 702
Production vendue biens				
Production vendue services	499 777		499 777	471 032
Chiffres d'affaires nets	4 901 525		4 901 525	4 689 734
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 760	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			493 635	449 851
Autres produits			26 462	28 422
Total des produits d'exploitation (I)			5 423 381	5 168 008
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 625 114	3 459 810
Variation de stock (marchandises)			46 816	18 918
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			10 247	5 579
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 273	-189
Autres achats et charges externes			2 627 503	2 628 936
Impôts, taxes et versements assimilés			26 991	63 434
Salaires et traitements			545 824	683 823
Charges sociales			181 217	178 759
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	142 396	204 030
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	149 736	93 256
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	118 136	244 935
Autres charges			30 035	37 488
Total des charges d'exploitation (II)			7 502 742	7 618 777
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 079 361	-2 450 770
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			316	353
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			316	353
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			131 470	125 110
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			131 470	125 110
RÉSULTAT FINANCIER			-131 154	-124 757
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 210 515	-2 575 526

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	900	1 150 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	455	664 486
Total des produits exceptionnels (VII)	1 355	1 814 486
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 554	47 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	1 882 683
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 922 475	9 275
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 968 029	1 938 958
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 966 674	-124 472
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	-3 867
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 425 052	6 982 847
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 602 241	9 678 979
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 177 189	-2 696 132

ANNEXE

I. Faits caractéristiques

Le magasin de Plouescat a fermé en date du 15/12/2018.

Les locations gérance des autres magasins consenties en 2016 sont toujours en cours.

Seul le magasin de Carhaix reste exploité par PLMP.

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour au 31 décembre 2018.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino Guichard Perrachon qui se manifeste par des avances en comptes courants pour un montant de 26 580 528 euros (montant dettes intercos) à la clôture.

A - Immobilisations incorporelles

Depuis le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1er janvier 2016, le mali technique constaté lors d'opérations de fusions et assimilées, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds commerciaux.

Les coûts de développement sont amortis sur 3 ans.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre les amortissements dégressif et linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Autres agencements	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Agencements des terrains	20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses	10 ans

C - Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations (hors fonds de commerce) sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Pour la société PLMP, le groupe est le réseau constitué de tous les fonds de commerce.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, les autres actifs incorporels (fonds de commerce) sont testés au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du CATTIC en fonction du type de magasin et de son activité. L'activité s'analyse selon l'EBITDA du magasin de l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Concernant la location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site. La franchise pure (sans location gérance) n'est testée qu'en cas d'indices sérieux de pertes de valeurs : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur comptable nette de l'actif ou groupe d'actifs auquel il appartient devient supérieure à sa valeur recouvrable.

D - Immobilisations financières

Des précisions complémentaires sont fournies au niveau des commentaires sur l'actif immobilisé, paragraphe « Immobilisations financières ».

E - Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des marchandises stockées est déterminée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

F - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

G - Provisions et engagements de retraite

Indemnités de départ à la retraite :

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions pour charges.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Médailles du travail :

Les primes versées à l'occasion de la remise des Médailles du Travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Autres provisions :

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

H - Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins exploités ainsi que les produits de location gérance et les diverses prestations.

I - Marge commerciale

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations des stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

J- Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture et/ou la fermeture du magasin intervient.

K - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

L - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

PLMP

I. Produits d'exploitation

Les transferts de charges comptabilisés au sein des produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En euros

Transferts de charges	2018	2017
Autres achats et charges externes	1 832	
Autres charges	2 552	
Frais de personnel	33 361	60 075
TOTAL	37 745	60 075

La majeure partie des transferts de charges trouve sa contrepartie en exceptionnel.

II. Frais de personnel

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

Effectif moyen salarié	2018	2017
Cadres		
Agents de maîtrise	4	4
Employés	17	19
TOTAL	22	23

Sur 2018, le produit attaché au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est basé sont comptabilisées.

Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 26 823 €. Au titre des rémunérations versées en 2018, le crédit d'impôt s'élève à 32 505 € ;

L'écart correspond au crédit d'impôt sur des rémunérations comptabilisées en 2017 versées en 2018 il a été mobilisé en fin d'année.

Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière de :

- formation professionnelle

III. Dotations nettes aux amortissements et provisions

IV. Résultat financier

Les charges financières nettes sont essentiellement composées de :

	2018	2017
Intérêts sociétés apparentées	130 969	123 421
Intérêts sur mobilisations de créances	500	
TOTAL	131 469	123 421

V. Résultat exceptionnel

Les postes significatifs du résultat exceptionnel se décomposent ainsi :

	2018	2017
Charges de restructurations	-1 959 595	-47 000
Reprises dépréciations immobilisations corporelles		661 000
Amortissements dérogatoires nets	-7 978	-5 789
Résultat de cession immobilisations	900	-732 683
TOTAL	-1 966 673	-124 472

VI. Impôt sur les bénéfices

Voici la répartition de l'impôt suivant la nature des résultats :

En euros

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	TOTAL
Montant avant impôts	-2 210 515	-1 966 674	-4 177 189
Impôts dus			0
Crédits d'impôts			
Montant net après impôt	-2 210 515	-1 966 674	-4 177 189

Au 31/12/2018, l'impôt est calculé au taux normal de 28 % sur la fraction de bénéfices n'excédant pas 500 000 € et de 33,33% au-delà, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % si le CA HT réalisé est supérieur à 7 630 000 €

VIII. Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 7 506 756 euros.

L'accroissement de la dette future d'impôt s'élève à 14 219 euros.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur au 01/01/2019 de 31 % majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

VIII. Suivi des déficits

Suivi des déficits	Montant
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	4 779 622
Déficits imputés	0
Déficits reportables	4 779 622
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	4 779 622

IX. Intégration fiscale

La société PLMP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CASINO GUICHARD PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de renversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société PLMP comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le déficit inscrit dans le tableau "suivi des déficits" page précédente, ne concerne que les déficits nés avant intégration.

Après prise en compte des résultats dégagés pendant l'intégration, le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2018 est de 21 809 772 €.

X. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			7 151 818	0	0
Terrains			66 961	0	2 279
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	289 611	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 100	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			3 111 893	0	14 241
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 031 192	0	18 317	
	Matériel de transport	42 378	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	75 377	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	0	4 600
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			5 631 511	0	39 437
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			0	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			76 044	0	-13 075
TOTAL (IV)			76 044	0	-13 075
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			12 859 374	0	26 362

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	7 151 818	0
Terrains		0	0	69 240	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	289 611	0
	Installations générales, agencements et	0	0	14 100	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	10 938	3 115 195	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	0	2 049 509	0
	Matériel de transport	0	42 378	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	75 377	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	4 600	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	53 316	5 617 632	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	62 969	0
TOTAL (IV)		0	0	62 969	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	53 316	12 832 419	0

XI. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			141 143	134		141 277	
Terrains			34 528	3 369		37 897	
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui		234 457	4 710		239 167	
	Installations générales, agencements		14 100			14 100	
Installations techniques, matériels et outillages			2 847 978	49 815	10 938	2 886 855	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		1 382 648	84 348		1 466 996	
	Matériel de transport		42 357		42 357		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		75 377			75 377	
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			4 631 445	142 242	53 296	4 720 392	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			4 772 588	142 376	53 296	4 861 668	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.		7 720			455		7 264
Inst gén.		714					714
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.		8 434			455		7 978
Acquis. de titres							
TOTAL		8 434			455		7 978
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

XII. Commentaires sur l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce de Plouescat a été provisionné à hauteur de 443 k€ suite à la fermeture du site.

B - Immobilisations corporelles

La diminution s'explique pour l'essentiel par la cession de véhicules.

C - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du 'II - Règles et méthodes comptables' des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.9% et 5.6%.

D - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts et cautions versés dans le cadre de contrat de locations. Les diminutions de l'exercice sont principalement liées au remboursement de cautions immobilières.

XIII. Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts			36 085	36 085		
Autres immos financières			26 884	26 884		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			62 969	62 969		
Clients douteux ou litigieux			60 276	60 276		
Autres créances			372 326	372 326		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés			14 120	14 120		
Securité sociale et autres organismes sociaux			7 528	7 528		
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		7 447	7 447		
	Taxe sur la valeur ajoutée		74 787	74 787		
	Autres impôts					
	Etat - divers		52 115	52 115		
Groupes et associés			40 477	40 477		
Débiteurs divers			146 037	146 037		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			775 114	775 114		
Charges constatées d'avance			170 286	170 286		
TOTAL DES CREANCES			1 008 368	1 008 368		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
an à l'origine			98 841	98 841		
à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			35 238	35 238		
Fournisseurs et comptes rattachés			394 544	394 544		
Personnel et comptes rattachés			135 589	135 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			91 854	91 854		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		52 916	52 916		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		19 716	19 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés			26 711 311	26 711 311		
Autres dettes			23 047	23 047		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			-3 462	-3 462		
TOTAL DES DETTES			27 559 593	27 559 593		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

XIV. Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	322 261
AUTRES CREANCES	91 189
TOTAL	413 450

XV. Commentaires sur les créances

Le produit à recevoir sur les créances clients est principalement composé de la facture à établir DMO PLOUGASNOU sur le site de Plougasnou au titre de la sous-location.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

XVI. Charges à payer

Charges à payer	Montant
RATTACHES	66 562
DETTES FISCALES ET SOCIALES	142 873
AUTRES DETTES	138 955
TOTAL	348 390

XVII. Commentaires sur les dettes

Les effets à payer inclus dans les dettes fournisseurs s'élèvent à 66 232 euros.

XVIII. Comptes de régularisation

	2018	2017
Charges constatées d'avance	170 286	169 413
Produits constatés d'avance	-3 462	-4 433
<i>TOTAL</i>	<i>166 823</i>	<i>164 980</i>

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des assurances et de contrats dont le terme est sur 2019.

XIX. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	2 659 680						2 659 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	811 550						811 550
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	40 843						40 843
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	134 613						134 613
Report à nouveau	-16 398 685				-2 696 132		-19 094 817
Résultat de l'exercice	-2 696 132	2 696 132	4 177 189				-4 177 189
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	17 419	7 978					25 397
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-15 430 712	2 704 110	4 177 189	0	-2 696 132	0	-19 599 923

XX. Composition du capital social

Le capital social est composé de 166 230 actions au nominal de 16 €.

Voici les différents associés :

Nom	% détention
GERMINAL	66,24%
CASINO GUICHARD PERRACHON	33,75%
ITM ENTREPRISES	0,01%
<i>TOTAL</i>	<i>100,00%</i>

XXI. Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 419	8 434	455	25 397
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	17 419	8 434	455	25 397
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	244 619	118 136	244 619	118 136
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	200 316	1 470 870	316	1 670 870
TOTAL (II)	444 935	1 589 006	244 935	1 789 006
Provisions sur immos incorporelles		443 171		443 171
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks		1 939		1 939
Provisions sur comptes clients	63 637	85 811	94 739	54 709
Autres provisions pour dépréciations	63 875	61 986	116 217	9 645
TOTAL (III)	127 513	592 907	210 955	509 464
TOTAL GENERAL (I + II + III)	589 866	2 190 347	456 345	2 323 868
Dont dotations et reprises d'exploitation		267 872	455 890	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 922 475	455	
dépréciations des titres mis en équivalence				

XXII. Commentaires sur les provisions et dépréciations

Les provisions pour risques et charges incluent au 31/12/2018:

* la provision IFC pour 118 136 €

* la provision dépollution pour 200 000 €

* la provision restructuration pour 1 470 870 €

XXIII. Engagements de retraite

PROVISION RETRAITES	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	244 619	-126 483	118 136	-3 074	115 062
Actifs financiers de couverture (B)	0	0	0	0	0
Provision (A + B)	244 619	-126 483	118 136	-3 074	115 062

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortisse ment écart actuariel	Effet réduction	Charge exercice	Verst actifs	Rembourse ment actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	1 927		4 807	-116 131	0	-109 397			-17 087	-126 483
Actifs financiers de couverture (B)						0	0	0		0
	1 927	0	4 807	-116 131	0	-109 397	0	0	-17 087	-126 483

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.70 %,
- taux d'augmentation des salaires : 1.90 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 28,70%
- taux de présence : taux moyen de 2014 à 2018.

AUTRES INFORMATIONS

PLMP

I. Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine		6 953 436			6 953 436
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs		5 815 251			5 815 251
· Dotation de l'exercice		579 453			579 453
Total		6 394 704			6 394 704
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		6 890 687			6 890 687
· Exercices		687 350			687 350
Total		7 578 037			7 578 037
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		675 875			675 875
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		1 391 800			1 391 800
· A plus de 5 ans					
Total		2 067 675			2 067 675
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					
· A plus de 5 ans					
Total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

II. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société PLMP.

III. Aspects environnementaux

Néant

IV. Informations sur les opérations de fusion, d'apport et de TUP de l'exercice

V. Informations sur le Groupe Consolidant

A - La tête de Groupe

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 554 501 171 32465

B - La tête du sous-groupe

SAS Distribution Casino France
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 428 268 023 37699

VI. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

PLMP

Société anonyme

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PLMP

Société anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société PLMP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice sont présentées en note II-C de l'annexe qui décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur et lorsqu'un indice est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. A noter que la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à revoir ces données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, en particulier les prévisions de flux de trésorerie retenus par votre société, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	141 277	141 277		134
Fonds commercial	7 010 542	443 171	6 567 371	7 010 542
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	7 151 818	584 448	6 567 371	7 010 675
Terrains	69 240	37 897	31 343	32 433
Constructions	303 711	253 267	50 444	55 154
Installations techniques, matériel	3 115 195	2 886 855	228 340	263 914
Autres immobilisations corporelles	2 124 886	1 542 373	582 513	648 564
Immobilisations en cours	4 600		4 600	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	5 617 632	4 720 392	897 241	1 000 066
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	36 085		36 085	36 085
Autres immobilisations financières	26 884		26 884	39 959
TOTAL immobilisations financières	62 969		62 969	76 044
Total Actif Immobilisé (II)	12 832 419	5 304 839	7 527 580	8 086 785
Matières premières, approvisionnements	11 810		11 810	10 989
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	586 292	1 939	584 353	632 656
TOTAL Stock	598 102	1 939	596 163	643 645
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	432 602	54 709	377 893	211 658
Autres créances	342 512	9 645	332 866	2 032 019
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	775 114	64 355	710 759	2 243 678
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	743 889		743 889	241 195
TOTAL Disponibilités	743 889		743 889	241 195
Charges constatées d'avance	170 286		170 286	169 413
Total Actif Circulant (III)	2 287 391	66 293	2 221 097	3 297 930
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	15 119 810	5 371 133	9 748 678	11 384 716

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé :	2 659 680	2 659 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		811 550	811 550
Ecart de réévaluation	d'équivalence		
Réserve légale		40 843	40 843
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	134 613	134 613
TOTAL Réserves		175 456	175 456
Report à nouveau		-19 094 817	-16 398 685
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-4 177 189	-2 696 132
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		25 397	17 419
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		-19 599 922	-15 430 712
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques			316
Provisions pour charges		1 789 006	444 619
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 789 006	444 935
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		98 841	
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	35 238	35 238
TOTAL Dettes financières		134 079	35 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 953	7 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		394 544	582 987
Dettes fiscales et sociales		300 075	384 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		26 727 405	25 364 280
TOTAL Dettes d'exploitation		27 428 977	26 339 688
Produits constatés d'avance		-3 462	-4 433
TOTAL DETTES (IV)		27 559 594	26 370 493
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		9 748 678	11 384 716

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	4 401 748		4 401 748	4 218 702
Production vendue biens				
Production vendue services	499 777		499 777	471 032
Chiffres d'affaires nets	4 901 525		4 901 525	4 689 734
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 760	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			493 635	449 851
Autres produits			26 462	28 422
Total des produits d'exploitation (I)			5 423 381	5 168 008
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 625 114	3 459 810
Variation de stock (marchandises)			46 816	18 918
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			10 247	5 579
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 273	-189
Autres achats et charges externes			2 627 503	2 628 936
Impôts, taxes et versements assimilés			26 991	63 434
Salaires et traitements			545 824	683 823
Charges sociales			181 217	178 759
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	142 396	204 030
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	149 736	93 256
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	118 136	244 935
Autres charges			30 035	37 488
Total des charges d'exploitation (II)			7 502 742	7 618 777
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 079 361	-2 450 770
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			316	353
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			316	353
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			131 470	125 110
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			131 470	125 110
RÉSULTAT FINANCIER			-131 154	-124 757
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 210 515	-2 575 526

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	900	1 150 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	455	664 486
Total des produits exceptionnels (VII)	1 355	1 814 486
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 554	47 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	1 882 683
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 922 475	9 275
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 968 029	1 938 958
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 966 674	-124 472
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	-3 867
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 425 052	6 982 847
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 602 241	9 678 979
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 177 189	-2 696 132

ANNEXE

I. Faits caractéristiques

Le magasin de Plouescat a fermé en date du 15/12/2018.

Les locations gérance des autres magasins consenties en 2016 sont toujours en cours.

Seul le magasin de Carhaix reste exploité par PLMP.

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour au 31 décembre 2018.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino Guichard Perrachon qui se manifeste par des avances en comptes courants pour un montant de 26 580 528 euros (montant dettes intercos) à la clôture.

A - Immobilisations incorporelles

Depuis le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1er janvier 2016, le mali technique constaté lors d'opérations de fusions et assimilées, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds commerciaux.

Les coûts de développement sont amortis sur 3 ans.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre les amortissements dégressif et linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Autres agencements	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Agencements des terrains	20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses	10 ans

C - Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations (hors fonds de commerce) sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Pour la société PLMP, le groupe est le réseau constitué de tous les fonds de commerce.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, les autres actifs incorporels (fonds de commerce) sont testés au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du CATTIC en fonction du type de magasin et de son activité. L'activité s'analyse selon l'EBITDA du magasin de l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Concernant la location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site. La franchise pure (sans location gérance) n'est testée qu'en cas d'indices sérieux de pertes de valeurs : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur comptable nette de l'actif ou groupe d'actifs auquel il appartient devient supérieure à sa valeur recouvrable.

D - Immobilisations financières

Des précisions complémentaires sont fournies au niveau des commentaires sur l'actif immobilisé, paragraphe « Immobilisations financières ».

E - Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des marchandises stockées est déterminée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

F - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

G - Provisions et engagements de retraite

Indemnités de départ à la retraite :

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions pour charges.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Médailles du travail :

Les primes versées à l'occasion de la remise des Médailles du Travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Autres provisions :

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

H - Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins exploités ainsi que les produits de location gérance et les diverses prestations.

I - Marge commerciale

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations des stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

J- Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture et/ou la fermeture du magasin intervient.

K - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

L - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

PLMP

I. Produits d'exploitation

Les transferts de charges comptabilisés au sein des produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En euros

Transferts de charges	2018	2017
Autres achats et charges externes	1 832	
Autres charges	2 552	
Frais de personnel	33 361	60 075
TOTAL	37 745	60 075

La majeure partie des transferts de charges trouve sa contrepartie en exceptionnel.

II. Frais de personnel

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

Effectif moyen salarié	2018	2017
Cadres		
Agents de maîtrise	4	4
Employés	17	19
TOTAL	22	23

Sur 2018, le produit attaché au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est basé sont comptabilisées.

Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 26 823 €. Au titre des rémunérations versées en 2018, le crédit d'impôt s'élève à 32 505 € ;

L'écart correspond au crédit d'impôt sur des rémunérations comptabilisées en 2017 versées en 2018 il a été mobilisé en fin d'année.

Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière de :

- formation professionnelle

III. Dotations nettes aux amortissements et provisions

IV. Résultat financier

Les charges financières nettes sont essentiellement composées de :

	2018	2017
Intérêts sociétés apparentées	130 969	123 421
Intérêts sur mobilisations de créances	500	
TOTAL	131 469	123 421

V. Résultat exceptionnel

Les postes significatifs du résultat exceptionnel se décomposent ainsi :

	2018	2017
Charges de restructurations	-1 959 595	-47 000
Reprises dépréciations immobilisations corporelles		661 000
Amortissements dérogatoires nets	-7 978	-5 789
Résultat de cession immobilisations	900	-732 683
TOTAL	-1 966 673	-124 472

VI. Impôt sur les bénéfices

Voici la répartition de l'impôt suivant la nature des résultats :

En euros

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	TOTAL
Montant avant impôts	-2 210 515	-1 966 674	-4 177 189
Impôts dus			0
Crédits d'impôts			
Montant net après impôt	-2 210 515	-1 966 674	-4 177 189

Au 31/12/2018, l'impôt est calculé au taux normal de 28 % sur la fraction de bénéfices n'excédant pas 500 000 € et de 33,33% au-delà, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % si le CA HT réalisé est supérieur à 7 630 000 €

VIII. Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 7 506 756 euros.

L'accroissement de la dette future d'impôt s'élève à 14 219 euros.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur au 01/01/2019 de 31 % majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

VIII. Suivi des déficits

Suivi des déficits	Montant
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	4 779 622
Déficits imputés	0
Déficits reportables	4 779 622
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	4 779 622

IX. Intégration fiscale

La société PLMP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CASINO GUICHARD PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de renversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société PLMP comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le déficit inscrit dans le tableau "suivi des déficits" page précédente, ne concerne que les déficits nés avant intégration.

Après prise en compte des résultats dégagés pendant l'intégration, le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2018 est de 21 809 772 €.

X. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			7 151 818	0	0
Terrains			66 961	0	2 279
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	289 611	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 100	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			3 111 893	0	14 241
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 031 192	0	18 317	
	Matériel de transport	42 378	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	75 377	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	0	4 600
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			5 631 511	0	39 437
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			0	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			76 044	0	-13 075
TOTAL (IV)			76 044	0	-13 075
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			12 859 374	0	26 362

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	7 151 818	0
Terrains		0	0	69 240	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	289 611	0
	Installations générales, agencements et	0	0	14 100	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	10 938	3 115 195	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	0	2 049 509	0
	Matériel de transport	0	42 378	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	75 377	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	4 600	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	53 316	5 617 632	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	62 969	0
TOTAL (IV)		0	0	62 969	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	53 316	12 832 419	0

XI. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			141 143	134		141 277	
Terrains			34 528	3 369		37 897	
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui		234 457	4 710		239 167	
	Installations générales, agencements		14 100			14 100	
Installations techniques, matériels et outillages			2 847 978	49 815	10 938	2 886 855	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		1 382 648	84 348		1 466 996	
	Matériel de transport		42 357		42 357		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		75 377			75 377	
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			4 631 445	142 242	53 296	4 720 392	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			4 772 588	142 376	53 296	4 861 668	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.		7 720			455		7 264
Inst gén.		714					714
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.		8 434			455		7 978
Acquis. de titres							
TOTAL		8 434			455		7 978
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

XII. Commentaires sur l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce de Plouescat a été provisionné à hauteur de 443 k€ suite à la fermeture du site.

B - Immobilisations corporelles

La diminution s'explique pour l'essentiel par la cession de véhicules.

C - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du 'II - Règles et méthodes comptables' des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.9% et 5.6%.

D - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts et cautions versés dans le cadre de contrat de locations. Les diminutions de l'exercice sont principalement liées au remboursement de cautions immobilières.

XIII. Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts			36 085	36 085		
Autres immos financières			26 884	26 884		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			62 969	62 969		
Clients douteux ou litigieux			60 276	60 276		
Autres créances			372 326	372 326		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés			14 120	14 120		
Securité sociale et autres organismes sociaux			7 528	7 528		
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		7 447	7 447		
	Taxe sur la valeur ajoutée		74 787	74 787		
	Autres impôts					
	Etat - divers		52 115	52 115		
Groupes et associés			40 477	40 477		
Débiteurs divers			146 037	146 037		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			775 114	775 114		
Charges constatées d'avance			170 286	170 286		
TOTAL DES CREANCES			1 008 368	1 008 368		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
an à l'origine			98 841	98 841		
à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			35 238	35 238		
Fournisseurs et comptes rattachés			394 544	394 544		
Personnel et comptes rattachés			135 589	135 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			91 854	91 854		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		52 916	52 916		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		19 716	19 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés			26 711 311	26 711 311		
Autres dettes			23 047	23 047		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			-3 462	-3 462		
TOTAL DES DETTES			27 559 593	27 559 593		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

XIV. Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	322 261
AUTRES CREANCES	91 189
TOTAL	413 450

XV. Commentaires sur les créances

Le produit à recevoir sur les créances clients est principalement composé de la facture à établir DMO PLOUGASNOU sur le site de Plougasnou au titre de la sous-location.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

XVI. Charges à payer

Charges à payer	Montant
RATTACHES	66 562
DETTES FISCALES ET SOCIALES	142 873
AUTRES DETTES	138 955
TOTAL	348 390

XVII. Commentaires sur les dettes

Les effets à payer inclus dans les dettes fournisseurs s'élèvent à 66 232 euros.

XVIII. Comptes de régularisation

	2018	2017
Charges constatées d'avance	170 286	169 413
Produits constatés d'avance	-3 462	-4 433
<i>TOTAL</i>	<i>166 823</i>	<i>164 980</i>

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des assurances et de contrats dont le terme est sur 2019.

XIX. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	2 659 680						2 659 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	811 550						811 550
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	40 843						40 843
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	134 613						134 613
Report à nouveau	-16 398 685				-2 696 132		-19 094 817
Résultat de l'exercice	-2 696 132	2 696 132	4 177 189				-4 177 189
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	17 419	7 978					25 397
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-15 430 712	2 704 110	4 177 189	0	-2 696 132	0	-19 599 923

XX. Composition du capital social

Le capital social est composé de 166 230 actions au nominal de 16 €.

Voici les différents associés :

Nom	% détention
GERMINAL	66,24%
CASINO GUICHARD PERRACHON	33,75%
ITM ENTREPRISES	0,01%
<i>TOTAL</i>	<i>100,00%</i>

XXI. Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 419	8 434	455	25 397
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	17 419	8 434	455	25 397
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	244 619	118 136	244 619	118 136
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	200 316	1 470 870	316	1 670 870
TOTAL (II)	444 935	1 589 006	244 935	1 789 006
Provisions sur immos incorporelles		443 171		443 171
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks		1 939		1 939
Provisions sur comptes clients	63 637	85 811	94 739	54 709
Autres provisions pour dépréciations	63 875	61 986	116 217	9 645
TOTAL (III)	127 513	592 907	210 955	509 464
TOTAL GENERAL (I + II + III)	589 866	2 190 347	456 345	2 323 868
Dont dotations et reprises d'exploitation		267 872	455 890	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 922 475	455	
dépréciations des titres mis en équivalence				

XXII. Commentaires sur les provisions et dépréciations

Les provisions pour risques et charges incluent au 31/12/2018:

* la provision IFC pour 118 136 €

* la provision dépollution pour 200 000 €

* la provision restructuration pour 1 470 870 €

XXIII. Engagements de retraite

PROVISION RETRAITES	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	244 619	-126 483	118 136	-3 074	115 062
Actifs financiers de couverture (B)	0	0	0	0	0
Provision (A + B)	244 619	-126 483	118 136	-3 074	115 062

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortisse ment écart actuariel	Effet réduction	Charge exercice	Verst actifs	Rembourse ment actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	1 927		4 807	-116 131	0	-109 397			-17 087	-126 483
Actifs financiers de couverture (B)						0	0	0		0
	1 927	0	4 807	-116 131	0	-109 397	0	0	-17 087	-126 483

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.70 %,
- taux d'augmentation des salaires : 1.90 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 28,70%
- taux de présence : taux moyen de 2014 à 2018.

AUTRES INFORMATIONS

PLMP

I. Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine		6 953 436			6 953 436
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs		5 815 251			5 815 251
· Dotation de l'exercice		579 453			579 453
Total		6 394 704			6 394 704
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		6 890 687			6 890 687
· Exercices		687 350			687 350
Total		7 578 037			7 578 037
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		675 875			675 875
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		1 391 800			1 391 800
· A plus de 5 ans					
Total		2 067 675			2 067 675
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					
· A plus de 5 ans					
Total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

II. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société PLMP.

III. Aspects environnementaux

Néant

IV. Informations sur les opérations de fusion, d'apport et de TUP de l'exercice

V. Informations sur le Groupe Consolidant

A - La tête de Groupe

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 554 501 171 32465

B - La tête du sous-groupe

SAS Distribution Casino France
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 428 268 023 37699

VI. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

PLMP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.659.680 €
Siège social : 1, Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
411 142 045 R.C.S. SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 29 JUIN 2019**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 177 188,71 € en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi, après affectation, à la somme de (23 272 005,56) €.

L'Assemblée Générale Mixte prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Président

